

Secrétaire élu : Sindy BOURBON

Présents : Didier FOURNEL, Véronique PUTHINIER DUMONTET, Thierry THOLIN, Patricia BALMONT, Christelle BRAVO RECORBET, Miguel GONCALVES, Jean-Jacques CARLETO, Bernard ROCHE, Florent PORTIER, Chantal CHAMARANDE, Nathalie CHANFRAY, Annie LECOQ, Sylvette GRANGE, Sindy BOURBON, Adèle RECORBET, Alexis DEBORD, Eric LACROIX, Patrick PLANTIER, Annie LEFEBVRE, Alexis GARCIA

Absents : Thierry MIELLE (pouvoir à Thierry THOLIN), Daniel BEAUMEL, Monique CHAMPALLE-ANESSI, Romain DUBREUIL, Slaide NICODEMO (pouvoir à Alexis DEBORD), Corinne GELIN (pouvoir à Patrick PLANTIER), Lydie AUGAY (pouvoir à Eric LACROIX)

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum était atteint, M le Maire déclare la séance ouverte.

M le Maire présente au Conseil municipal les nouveaux agents qui ont rejoint les services communaux ; Cindy PADET (agent périscolaire et entretien), Elodie CLEAUX (gestionnaire urbanisme et assistante services techniques), Marion BONHOMME (ATSEM) et Blandine ESSERTEL (gestionnaire finances)

01- Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal désigne Sindy BOURBON comme secrétaire de séance. *Adopté à l'unanimité*

02- Approbation du procès-verbal de la séance du 05/06/2026

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 05/06/2026. *Adopté à l'unanimité*

03- Approbation du compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

Renoncations au droit de préemption urbain :

- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, Impasse Déteix renonciation au DPU le 02/06/2026
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, Impasse des Roses, renonciation au DPU le 02/06/2026
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Jean Moulin, renonciation au DPU le 04/06/2026
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue du 8 mai 1945, renonciation au DPU le 04/06/2026
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue de l'Hôtel de Ville, renonciation au DPU le 11/06/2026
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Jean Frizon, renonciation au DPU le 15/06/2026
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Georges Plasse, renonciation au DPU le 24/06/2026
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, Place de la gare, renonciation au DPU le 26/06/2026

Concessions cimetière :

Cimetière n°1 : 19/05/2026 : renouvellement concession, 5m², 30 ans

Cimetière n°4 : 06/05/2026 : nouvelle concession, 3 m², 30 ans

Engagement de dépenses :

Achat de brasero dans le cadre du jumelage, Comité de Jumelage, YSOFER

Montant : 1 980.00€ HT 2 376.00€ TTC

Achat de 2 tailles haie, LACOMBE MOTOCULTURE

Montant : 1 473.33 HT 1 768.00€ TTC

Achat de tables et chaises en bois, parcs et jardins

Montant : 2 487.00€ HT 2 984.00.00€ TTC

Réparation chaudière gaz salle Bourbon, MOOS

Montant : 1 813.18€ HT € 2 175.82€ TTC

Achat de chaises à coque sale Bourbon et Déchelette, RODET

Montant : 1 334.06€ HT 1 687.00€ TTC

Achat d'une cuisinière à gaz, Saint Claude Huissel, MOOS

Montant : 1 023.04 € HT 1 227.65 € TTC (correction en séance)

PATA EIFFAGE

Montant : 1 4 615.00 € HT 17 538.00 € TTC

Baux : Conclusion d'un contrat à titre gratuit portant occupation d'un logement à titre exceptionnel et transitoire appartenant au domaine privé de la commune d'Amplepuis avec Mme LAFFAY Eliane Monique Durée : 1 an à compter du 01/06/2026

Emprunt : Souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne

Montant : 1 500 000€ - durée : 15 ans – taux d'intérêt : 3.90% - périodicité des échéances : annuelle

En réponse à M Alexis GARCIA, M le Maire indique que l'emprunt correspond à la requalification du parking de l'Eglise et à la requalification de l'école de la Marelle.

Demandes de subvention :

Financeur	Dispositif	Projets	Montant projet € HT	Montant sollicité	Date de dépôt
Département	Appel à projets	Agrandissement du Centre Municipal de Santé (correction en séance)	952 823.59 € HT	200 000.00 €	30/06/2025

Département	Produit des amendes de police	Requalification du parking de l'église	813 602.50 € HT	30 000.00 €	26/06/2026
-------------	-------------------------------	--	-----------------	-------------	------------

Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de délégations du Conseil municipal au Maire.

04- Désignation des représentants des commissions intercommunales (COR)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux désignations suivantes :

Commission	Titulaire	Suppléant
Développement économique et ruralités : commerce, artisanat, agriculture	Miguel GONCALVES	Annie LECOQ
Transitions énergétiques, développement durable et cycle de l'eau	Véronique PUTHINIER-DUMONTET	Alexis DEBORD
Voirie et mobilités	Thierry THOLIN	Florent PORTIER
Économie circulaire et valorisation des déchets	Patricia BALMONT	Bernard ROCHE
Habitat et aménagement du territoire, politique de la ville, santé et jeunesse	Jean-Jacques CARLETTTO	Daniel BEAUMEL
Tourisme, culture et équipements sportifs	Thierry MIELLE	Christelle BRAVO RECORBET
Finances, ressources humaines, numérique, mutualisation et communication	Chantal CHAMARANDE	Sylvette GRANGE

05- Désignation des référents de la commune

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux désignations suivantes :

Référent forêt	Miguel GONCALVES
Référent sécurité routière	Miguel GONCALVES
Référent foncier	Véronique PUTHINIER-DUMONTET
Ambassadeur Géopark	Florent PORTIER

06- Désignation d'un représentant de la commune au sein de la SPL Pacte Rhône - Modification

Vu la délibération du 5 juin 2026 (et non 7/07/2026 - correction en séance) portant désignation d'un représentant de la commune au sein de la SPL PACTE RHONE ;

Le Conseil municipal à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-Jacques CARLETTTO, conseiller municipal, pour représenter la commune d'Amplepuis, pour la durée du mandat en cours :

- au sein de l'assemblée générale de la SPL PACTE RHONE;
- au sein de l'assemblée spéciale de la SPL MLAC

En réponse à M Alexis GARCIA, M le Maire et M CARLETTTO expliquent que GEOPARK est un label UNESCO, géré par le Syndicat Mixte du Beaujolais, octroyé à des sites géologiques d'ampleur sur le territoire. A titre d'illustration, le quartier Déchelette bénéficie de cette distinction comme le lac des sapins ou encore la carrière de Cours Adopté à l'unanimité.

07- Fermeture de l'école de Saint Claude Huissel

Le Conseil municipal acte formellement la fermeture définitive de l'école de Saint-Claude-Huissel. Adopté à l'unanimité.

08- Désaffectation, déclassement et cession d'un bien communal

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de constater la désaffectation de l'école, de prononcer le déclassement desdites parcelles, d'autoriser la cession du tènement cadastré AT 84 et AT 85 situé 4200 route de Saint Claude Huissel au prix de 110 000€ (inclus 12 000€ de frais d'agence) à M Romaric BERNARD. L'acquéreur supportera les frais de notaire inhérents à cette cession.

09- Modification du marché de travaux « Rénovation de l'école publique maternelle de la Marelle » – Avenants

Le Conseil municipal approuve les projets d'avenants ci-après :

LOT 2 ITE, bardage SOBAT montant : - 14 643.86€ HT

LOT 4 charpente – EURL MBBV montant 7 431.00 € HT

LOT 5 menuiseries extérieures, aluminium, occultations, volets roulants CPB montant : -7890.20€ HT

LOT 6 plâtrerie isolation peinture –LARDY montant : - 955.62 € HT

LOT 7 électricité – THEVELEC montant : 1 497.30 € HT

LOT 8 chauffage, ventilation – MOOS montant : - 3 015.93 € HT Adopté à l'unanimité.

M Thierry THOLIN explique que la commission de sécurité régulière se réunira le 6/8. Il informe que le déménagement des classes s'est déroulé le 6/7 et que les locaux sont tempérés (25°). Il salue la qualité de la rénovation décidée par l'équipe précédente et rappelle l'inauguration des locaux le 12/9 prochain.

M le Maire informe que le déménagement s'est déroulé avec les services techniques, scolaires et administratifs qu'il remercie pour leur aide. Le déménagement s'est conclu par un repas pour les remercier.

M le Maire et Mme Véronique PUTHINIER-DUMONTET s'étant retirés, adopté à l'unanimité

10- Agrandissement du centre municipal de santé – Avant-projet définitif et fixation de la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'avant-projet définitif et le montant des travaux arrêtés à ce stade à 881 442.00€ HT et fixe le montant définitif de forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 71 381,59 € HT.

En réponse à M Eric LACROIX, M le Maire indique que le dossier de subvention auprès d'APICIL est en cours de constitution. Il ajoute qu'il souhaite demander aux communes bénéficiant du service de participer à l'investissement. *Adopté à l'unanimité*

11- Attribution de subventions à la rénovation de l'habitat privé dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH-RU)

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer des subventions communales dans le cadre de l'OPAH-RU pour un montant total de 3 385.20€.

12- Conseil Municipal des Jeunes – Approbation du règlement

Le Conseil municipal approuve règlement du Conseil Municipal des Jeunes. *Adopté à l'unanimité.*

13- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) - Modification

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux désignations suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- JJ CARLETO	- Nathalie Vivier
- Bernard ROCHE	- Véronique BOUCHER
- Chantal CHAMARANDE	- Bruno RECORBET
- Romain DUBREUIL	- Sandrine DEVEAUX
- David POYET	- Alain JUNET
- Eric FRANCOIS	- Bernard GROS
- Jean-Pierre DEROIRE	- Béatrice GIROUDON
- Sylvie AUBERT	- Gérard PIERREFEU
- Simone GUEYDON	- Christelle BRAVO RECORBET
- Sindy BOURBON	- Angélique GONIN
- Roger GOUTAILLER	- Chrystel BEROUDON
- Florent PORTIER	- Stéphanie GONIN-GOUTTENNOIRE
- Pierre PAILLAISSON	- Adèle RECORBET
- Annie LECOQ	- Slaide NICODEMO
- Jérôme DOCHE	- Thierry THOLIN
- Hervé LEPINE	- Miguel GONCALVES

14- Octroi d'une garantie d'emprunt – Résidence 9 Rue Joseph Vignon

Le Conseil municipal accorde la garantie de la commune à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 095 600.00 € souscrit par Deux Fleuves Rhône Habitat – Office Public de l'Habitat du Rhône – auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 189409.

Mme Véronique PUTHINIER-DUMONTET informe que sur demande du bailleur, plusieurs propositions de nom de résidence ont émergé et qu'en hommage à M Henry BURNICHON et à sa mère, la résidence prendra le nom « Des jardins de Madeleine ».

M Eric LACROIX se dit surpris qu'il ait accepté cette proposition, ce dernier étant opposé à l'édification du bâtiment.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

- M Thierry THOLIN informe :
 - o Que les travaux du parking de l'Eglise s'achèveront comme prévu le 25/7. Le poteau ENEDIS à l'entrée du parking sera déplacé et les caméras seront remises. Suite au refus de l'association paroissiale, la haie jouxtant la cure ne sera pas enlevée.
 - o Que la conduite d'eau a été changée rue Auguste Villy et que les enrobés seront réalisés durant la dernière semaine d'août pour une durée de 2 jours.
- Mme Véronique PUTHINIER-DUMONTET indique que le mois d'octobre sera consacré à l'environnement. La municipalité, avec l'ensemble des partenaires, est en train de prévoir un programme d'animations (conférence, expositions, marche aux champignons, fresque du climat...) dont le point de lancement aura lieu le 2/10 lors de la fête de l'automne (nouvelle tradition communale initiée par l'équipe municipale précédente). Elle appelle toutes les bonnes volontés à participer à cet événement.
- M le Maire indique que, compte tenu de l'état de vigilance orange canicule, le feu d'artifice du 13/7 est annulé. Le comité des fêtes a décidé d'annuler toutes les actions prévues autour de la célébration du 13/7. La cérémonie officielle quant à elle est maintenue à 19h Place de l'Hôtel de Ville. Un arrêté municipal a été pris interdisant tout feu d'artifice les 13 et 14/7.

En réponse à M Alexis GARCIA, M Thierry THOLIN explique que substituer un spectacle de drones au feu d'artifice n'engendre pas les mêmes coûts pour la commune.

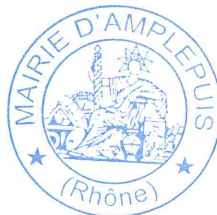
En réponse à M Alexis GARCIA souhaitant attirer l'attention sur la chaleur de ces dernières semaine constatée dans les écoles et dans les EHPAD, Mme Patricia BALMONT explique que la commune a engagé un investissement dans les climatiseurs et ventilateurs de plus 2 000€ pour que les scolaires puissent terminer l'année sereinement. Elle ajoute que les classes ont été invitées à venir travailler dans les salles de la Mairie pour bénéficier de la climatisation. De même, la classe maternelle dans l'algeco a déménagé en urgence dans les nouveaux bâtiments de la marelle. Concernant le projet de cour d'école oasis, la municipalité n'est pas opposée au projet mais celui-ci doit pouvoir bénéficier d'un financement que l'Etat n'a pas décidé de poursuivre actuellement (Nèfle). La municipalité étudie actuellement la plantation d'arbres dans la cour qui ne pourra se réaliser qu'en concertation avec les pompiers (maintien des issues de secours).

Concernant la situation des personnes âgées à l'EHPAD, M le Maire confirme qu'il a bien été informé de la problématique (patients qui ne peuvent tous accéder à la salle climatisée, faute de personnel suffisant). Il affirme que le sujet de la climatisation a été soulevé dans le cadre de la construction du nouvel hôpital mais que malheureusement la commune n'est pas le maître d'ouvrage du projet. Toutefois, compte tenu de la sensibilité du sujet, il pense avoir été entendu par la directrice de l'établissement. Mme Nathalie CHANFRAY souhaite atténuer le propos en indiquant que les patients ont quand même eu accès à aux salles climatisées des étages et qu'il convient de prendre en compte les volontés des personnes âgées qui n'apprécient pas spécialement la climatisation, même si cela protège leur santé.

- En réponse à Mme Annie LEFEBVRE s'interrogeant sur le marquage au sol des places de parking rue François Mitterrand (tracées en rouge puis redevenues bleues), M le Maire informe que l'explication a déjà été donnée en commission finances à M Alexis GARCIA et qu'il s'agit d'une erreur du prestataire. Dès que M GONCALVES a constaté l'erreur, il en a référé au responsable des services techniques qui a contacté le prestataire. Il a également été demandé au policier municipal de ne pas verbaliser les personnes se garant sur ses places, le temps qu'elles reprennent leur bonne couleur.
- Une minute de silence est observée en la mémoire de Gilles Saint Lager qui a œuvré de nombreuses années pour le Stade Amplepuisien.
- M Thierry THOLIN rappelle la tenue des journées portes ouvertes le 11/07.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance
Sindy BOURBON



Le Maire
Didier FOURNEL

